

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20.12.2018

Présents : M. DEMANGE Serge, Maire ; Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette, M. BOYER Denis, Mme CHIABRANDO Valérie, M. DANHO Aimé, M. FAUCARD Philippe, Mme IMBERT Viviane, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, Mme LOPEZ Angeline, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PONS Alain, M. PUJOL Christian, M. SOTO Jean-François, M. TISSEIRE Bernard.

Absents représentés : M. GATEIN Georges (pouvoir à M. PONS Alain), Mme STERN-ALIE Babette (pouvoir à Mme LOPEZ Angeline).

Madame MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2018-067

**APPROBATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n°165/2018 de la CCBA portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale ».

Il explique que la création, coordination, organisation, gestion et aménagement de l'ALAE des écoles maternelle et élémentaire n'ayant pas été reconnus d'intérêt communautaire (à l'exception du temps d'accueil du mercredi après-midi), cette compétence sera restituée à la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et qu'en conséquence, il est nécessaire de fixer le tarif du service correspondant.

Il explique également que les tarifs sont librement fixés par le conseil municipal, à condition qu'ils ne soient pas supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service ALAE.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Considérant les tarifs appliqués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la commune du VERNET pour le service ALAE,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide de de fixer comme suit les tarifs de l'ALAE :

Tranche QF	Périodes	QF<450	QF de 451 à 650	QF de 651 à 950	QF de 951 à 1200	QF de 1201 à 1500	QF > 1500
<b>Tarif avec réservation</b>	Matin	0,64€	0,74€	0,85€	0,98€	1,01€	1,06€
	Midi	0,72€	0,84€	0,96€	1,08€	1,14€	1,20€
	Soir	0,64€	0,74€	0,85€	0,98€	1,01€	1,06€
<b>Tarif sans réservation</b>	<b>Périodes</b>	<b>QF&lt;450</b>	<b>QF de 451 à 650</b>	<b>QF de 651 à 950</b>	<b>QF de 951 à 1200</b>	<b>QF de 1201 à 1500</b>	<b>QF &gt; 1500</b>
	Matin	1,14€	1,24€	1,35€	1,48€	1,51€	1,56€
	Midi	1,22€	1,34€	1,46€	1,58€	1,64€	1,70€
	Soir	1,14€	1,24€	1,35€	1,48€	1,51€	1,56€

- Décide mettre en œuvre les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.